



Demission cp, interressement et 13eme mois

Par **piou97469**, le **05/12/2016** à **21:46**

Bjr, voila je souhaiterai demissionner de mon poste, je suis agent de maitrise, j'ai 2 mois de préavis, je voulais savoir :

Nous avons la 13eme mois en 2 fois (juin et novembre) je compte demissionner pour mi mai 2017, aurais je le droit a mon 13eme mois au prorata de ma presence ?

Ensuite nous avonsla participation au benefice (interressement) versé debut juin pour l'année 2016 (01.01.16 au 31.12.2016) y aurais je le droit aussi ? J'ai aussi une prime sur objectif, de la meme maniere que la participation, payé en mai pour l'année 2016 payé en mai 2017 y ais je droit aussi ? Je pense que oui vu que se sont des primes dues de l'annee écoulée...

Pour les CP il faut que je les prennes avant le commencement de mon preavi ? Sinon mon preavis en sera reculé d'autant de jrs non ?

Ma CC est la brochure 3305, commerce de detail et de gros a predominance alimentaire.

Merci bcp de vos reponses.

Piou